

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Cahors. — Départ.			Agen. — Arrivée.			Monsempron-Libos. — Départ.			Paris. — Départ.			Monsempron-Libos. — Arrivée.			Cahors. — Arrivée.		
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	
5h10	12h25	5h40	8h44	5h19	7h45	7h30	9h40	7h30	9h30	7h30	9h30	7h30	9h30	7h30	9h30	7h30	
5 28	12 47	5 55	9 59	6 44	10 30	10 30	1 45	8 36	5 16	7 50	9 49	5 53	8 15	8 11	10 6	6 20	
5 43	1 20	6 16	7 49	3 3	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
5 43	1 20	6 16	10 58	5 46	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
6 10	1 43	6 37	3 28	10 18	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
6 24	2	6 49	9 34	41 6	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
6 36	2 14	6 58	9 42	41 6	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
6 47	2 27	7 7	7 15	42 42	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
7 7	2 44	7 19	7 15	42 42	6 50	1 45	8 36	8 36	5 16	8 2	9 57	6 7	8 24	8 11	10 6	6 20	
7 7	2 51	7 26	12 39	4 39	7 15	2	7 15	7 15	2	9 25	11 8	7 54	9 46	9 25	11 8	7 54	

Cahors, le 23 Novembre 1872.

On trouvera, à la *Revue des journaux*, des appréciations très-remarquables de la *Patrie* et de *Paris-Journal* sur la crise gouvernementale que nous traversons.

Pour la première fois, il est constant que M. Thiers a trouvé le monde politique et le monde financier tout à fait insensibles à la menace de sa démission. Cela prouve que les progrès du radicalisme ont suffisamment éclairé les intérêts conservateurs, pour que M. Thiers ne soit plus considéré comme un homme indispensable. La question sociale se dresse devant nous. C'est l'existence même de la société, c'est l'existence même de la nation, c'est la paix du travail et des affaires, c'est la sécurité du commerce et de l'agriculture qui, depuis un an, sont mis en cause et gravement compromis par la faiblesse du gouvernement qui, appuyé sur la gauche, a laissé envahir plus de la moitié des départements par les idées les plus subversives et les plus révolutionnaires.

Il est plus que temps d'apporter un remède à cette situation. La France a besoin, suivant l'expression de M. Jules de Lasteyrie, au sein de la réunion du centre-droit, d'un *Gouvernement qui gouverne* contre les rouges et les socialistes.

Rien de mieux, si M. Thiers accepte, comme on l'espère, cette absolue nécessité que l'Assemblée nationale a si bien comprise avec son patriotisme et son dévouement. Tous les bons citoyens font des vœux ardents pour que l'accord s'établisse entre M. Thiers et l'Assemblée sur ce terrain; mais, s'il en était autrement, l'Assemblée saurait maintenir une politique d'ordre et de conciliation, et la force ne lui manquerait pas pour rassurer les honnêtes gens sans soulever les questions politiques qui irritent et divisent.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 novembre 1872.

Le président de la République sera entendu demain, par la commission de la proposition Kerdrel.
 M. Batbie, qui serait, dit-on, le rapporteur de la commission, a eu ce matin, avec M. Thiers, une longue conférence dans laquelle ont dû être discutées toutes les questions en litige entre la majorité de l'Assemblée et le gouvernement. On ignore encore les résultats de cette conférence, mais je constate que, parmi les personnes qui sont le mieux au courant des dispositions réciproques de la majorité et du gouvernement, on ne doute nullement d'un accord final, qui aboutirait cette fois à autre chose qu'un replâtrage.

et qui aurait pour sanction une modification ministérielle.

Dans les cercles de la majorité on est convaincu que M. Thiers, ne peut pas se refuser plus longtemps aux concessions qu'on lui demande dans un intérêt de conservation sociale, et on est prêt, d'autre part, à lui accorder toutes les garanties constitutionnelles de nature à assurer et consolider son gouvernement.

La majorité ne veut pas entendre parler de la proclamation d'une République définitive. Elle est toute disposée à voter soit la Présidence pour quatre ans, soit même la Présidence à vie. Un seul point pourrait être l'objet de quelques difficultés: c'est l'insistance que met la majorité à réclamer un cabinet responsable entièrement pris dans son sein, et à exprimer le désir que le président de la République s'abstienne de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, mais on ne doute pas que, sur ces deux points comme sur les autres, il n'intervienne une transaction.

On ne croit pas que le débat public qui doit mettre fin à la crise puisse venir à l'Assemblée avant lundi.

M. de Goulard exprimait hier l'espoir que la discussion du budget pourrait commencer mardi.

Il est inexact, que M. Ernest Picard ait assisté ces jours derniers au conseil des ministres.

Le centre gauche a dû entendre aujourd'hui les conclusions de la commission de trois membres qu'il a chargés hier de lui apporter un projet de constitution; mais il est évident que tout est subordonné maintenant aux résolutions qui seront prises entre le gouvernement et la commission Kerdrel organe de la majorité. Dans les cercles de la gauche on semble un peu désorienté et on a l'air de redouter l'effet des influences conservatrices qui s'exercent en ce moment sur le président de la République.

Un ordre parfait règne dans toute la France.

M. Thiers aurait paru, dit-on, assez surpris que la bourse n'ait pas baissé davantage sur le bruit de sa démission.

Revue des Journaux

Patrie.

L'échec subi par le gouvernement à la séance de lundi a été trop manifeste pour que les officieux aient réussi à en déguiser la gravité.

Leur premier effort, pour diminuer l'importance de cet échec et de ses conséquences probables, n'ayant pas eu le succès espéré, ils ont brusquement changé de manœuvre et tenté de surexciter l'émotion publique.

A les entendre, la nouvelle de l'échec parlementaire et de la démission de M. Thiers a mis la France en émoi; l'un d'entre eux assure que les « lettres, les dépêches effarées » lui arrivent de tous côtés et témoignent de l'agitation morale où cette crise a jeté les esprits.

Ce sont là des exagérations calculées dont chacun peut vérifier le côté imaginaire. Qu'il y ait eu une certaine curiosité éveillée; que les fonctionnaires et sous-fonctionnaires de M. Thiers aient envoyé à leurs amis « des dépêches effarées », tant ils étaient émus par la cruelle pensée de suivre le président dans sa retraite, nous n'en doutons pas. Ces émotions particulières n'ont rien qui puisse gagner le public.

Mais ce qu'il y a de bien vrai, c'est que l'opinion publique, tout en suivant avec curiosité les phases de cette crise, les a considérées avec une parfaite sécurité et un calme très raisonné.

Que se passait-il, en effet? La majorité conservatrice a remporté une victoire; M. Thiers, il est vrai, a emporté de la séance une leçon qui atteint directement son alliance visible avec les radicaux. Le parti conservateur s'est affirmé, enfin, après avoir tant de fois découragé le pays par ses hésitations, ses divisions et ses timidités.

L'opinion publique, dès-lors, a été sans inquiétude; elle était rassurée et elle conserve cette légitime sécurité.

Le pays sait parfaitement qu'il peut être sans inquiétude, le jour où les conservateurs demeurent prépondérants, le jour où la politique conservatrice se montre affirmative et agissante, le jour où la gauche a le dessous.

Quant à l'idée de la dissolution, que les feuilles radicales s'efforcent de faire prévaloir comme la morale dernière de cette comédie sans gaieté, le seul organe républicain qui conserve de la critique et de la perspicacité, le seul qui ne soit pas dominé par l'esprit âpre et sectaire de notre démocratie, le *Temps* reconnaît de bonne foi que la dissolution n'est pas réalisable, et que, le fût-elle, le remède serait probablement pire que le mal. On peut parler de la dissolution, épiloguer sur le plus ou moins de vitalité de l'Assemblée, ce sont des mots, des phrases, de la rhétorique révolutionnaire, et rien de plus. L'Assemblée est le seul pouvoir légitime, la seule source de légalité aujourd'hui existante en France. Elle est absolument maîtresse d'apprécier l'époque où elle jugera son mandat épuisé.

Paris-Journal.

Divulgatum imperii arcanum! Le secret qui faisait la toute-puissance de M. Thiers est divulgué. Les trois journées qui viennent de s'écouler ont prouvé que la France et Paris pouvaient recevoir la nouvelle, vraie ou fautive, de la démission de M. Thiers, sans joindre aux regrets que cette nouvelle doit causer, aucune alarme sérieuse pour le maintien de l'ordre et de la paix publique; elles ont prouvé qu'il ne serait pas impossible de pourvoir, les cas échéant, au remplacement du président; elles ont prouvé enfin que lui-même, quand il menace de sa démission, n'est plus aussi prêt qu'il y a dix mois à joindre l'effet aux paroles.

M. Thiers a pris le parti de ne rien venir demander de ce que l'Assemblée n'eût pu accorder sans se dédire. Il serait injuste de ne pas reconnaître les sentiments patriotiques qui lui ont inspiré cette résolution. Mais il serait plus injuste encore de ne pas constater que la ferme union de la droite et du centre droit, l'habileté, le sang-froid, l'énergie dont le général Changarnier et le duc de Broglie ont fait preuve en se mesurant avec un adversaire aussi redoutable que M. Thiers, enfin la pleine possession que l'Assemblée a gardée d'elle-même, n'ont pas été non plus inutiles pour faire prévaloir les conseils du patriotisme et de la sagesse sur les misérables suggestions des courtisans.

Quelle sera maintenant la suite de la journée de lundi? On a brisé le gouvernement personnel, mais on n'a rien mis à sa place. M. Thiers, du 31 août 1871 au 18 novembre 1872, a été à lui seul sa majorité, son ministère et sa constitution. Il n'était pas seulement la première et la principale, il était l'unique institution de la France. Cette institution fondamentale n'est plus, quoique M. Thiers lui-même subsiste toujours et soit encore en situation de rendre de sa personne à la France d'éminents services. Elle ne peut plus renaître et se relever, si l'Assemblée persiste dans l'attitude nouvelle qu'elle a prise lundi.

Beaucoup de gens concluent de là qu'il faut ou que M. Thiers se retire ou que l'Assemblée soit dissoute. Nous n'en sommes pas encore, ce nous semble, réduits à cette extrémité. Nous écartons d'abord l'idée de la dissolution.

Non que nous soyons de ces gens qui parlent de la dissolution comme ils parleraient de la chute du ciel. Il faudra bien un jour ou l'autre en venir là. Ce jour n'est pas venu, et les conservateurs le sentent. Nous ne sommes donc pas surpris que les journaux présidentiels aient commencé une campagne assez vive en faveur de la dissolution. Ils cherchent évidemment à intimider par là l'Assemblée, afin de la rendre plus docile à l'égard de M. Thiers. Malheureusement, il ne se trouvera pas sur les bancs de la droite et du centre droit un seul député assez obtus pour ne pas voir que l'homme de France qui a le plus sujet de redouter la dissolution en ce moment, c'est M. le président de la République. Les feuilles présidentielles et les affidés du centre gauche ont beau réclamer la dissolution à grands cris. Le président ne dissoudra pas l'Assemblée, et il ne lui demandera pas de se dissoudre.

La retraite du président lui-même doit-elle être, dès aujourd'hui, considérée comme la conséquence inévitable du vote de lundi? Pas davantage. La France ne s'effrayerait pas, sans doute, de cette retraite; mais elle ne la souhaite pas. La droite et le centre droit seraient peut-être enclins à la souhaiter; mais ils s'effrayeraient de faire quoi que ce soit qui parût inspiré par le dessein de la provoquer. La retraite du président, ou, ce qui revient au même, la rupture définitive de la droite et du centre droit avec le président, ne s'imposeraient comme une nécessité de bon sens à l'Assemblée que si M. Thiers rapportait à la tribune les exigences auxquelles il paraît avoir sagement et patriotiquement renoncé. Et cependant il faut bien une suite à la journée de lundi! C'est une pure impossibilité que l'Assemblée et le président, restent les bras croisés, en face d'un de l'autre comme s'il ne s'était rien passé.

Il n'y aurait qu'une conséquence raisonnable à faire sortir de la journée de lundi: ce serait que le président et la majorité conservatrice s'entendissent pour feindre que le vote de lundi n'a atteint que le ministère, et pour établir ainsi de fait, et par le moyen de cette prudente fiction, la responsabilité ministérielle. On recommence à parler de lois constitutionnelles. C'est appeler de nouvelles crises qui, cette fois, ne se dénoueront probablement que par la ruine totale de l'un des deux pouvoirs en présence. Dans l'état d'esprit respectif

où se trouvent le président et l'Assemblée, nous prédisons qu'on ne s'accordera pour faire des lois constitutionnelles qu'au détriment de la liberté publique et des saines maximes de gouvernement, et que même à ce prix on ne parviendra pas à s'accorder. Rien ne serait au contraire plus simple que de constituer, un cabinet sérieusement responsable et réellement homogène, dont les éléments seraient fournis exclusivement par la majorité conservatrice.

Journal de Paris.

M. Thiers a obtenu la majorité, mais une majorité qu'il trouve insuffisante pour continuer à gouverner avec autorité. 263 voix, en effet, représentent seulement un peu plus du tiers de l'Assemblée. Règlementairement, c'est assez. Politiquement c'est trop peu.

Voilà le fait brutal. Mais si nous en recherchons les causes, que voyons-nous? Evidemment il ne dépendait que de M. Thiers d'obtenir, au lieu de cette majorité insuffisante, une majorité de plus de quatre cents voix. Pour cela il suffisait qu'il fit, sous une forme quelconque, les déclarations conservatrices que le duc de Broglie lui demandait avec tant de modération et qu'il a refusées avec tant de hauteur. En d'autres termes, pour avoir le parti conservateur avec lui, il fallait qu'il voulût bien se mettre avec le parti conservateur.

Dira-t-on que M. Thiers, chef de l'Etat, n'avait pas à se prononcer en faveur d'un parti contre un autre? On aurait parfaitement raison, si M. Thiers se renfermait dans son rôle de chef de l'Etat; si évitant de paraître à l'Assemblée et de prendre part aux discussions il laissait cette tâche à un cabinet solidaire et responsable. Alors, il serait, en effet, comme un roi constitutionnel, en dehors et au-dessus des partis. Mais du moment qu'il veut être à la fois, roi constitutionnel et premier ministre, il ne doit pas s'étonner que le roi constitutionnel disparaisse fréquemment, derrière le premier ministre. C'est ce qui est arrivé: on n'a vu que le premier ministre, et on lui a demandé les garanties que toute majorité parlementaire a droit de demander à un premier ministre.

Est-il prêt à accorder ces garanties? Alors la crise est terminée. Le nouveau vote de confiance qu'il veut obtenir, il l'obtiendra tout de suite, comme il aurait pu l'obtenir lundi dernier. La majorité existe: elle est là; il n'y a qu'à la prendre. Ce n'est pas elle qui s'est refusée à M. Thiers: c'est M. Thiers qui l'a refusée. Le duc de Broglie venait lui offrir: il n'y avait pas à s'y méprendre. Il la lui offrait, il est vrai, à certaines conditions. Ces conditions étaient-elles inacceptables? Non assurément, si M. Thiers est resté aussi conservateur qu'il le dit.

M. Thiers est entouré de personnes qui essaient de lui persuader que la majorité est à gauche et non pas à droite. C'est une complète erreur: on a pu en juger. L'ordre du jour pur et simple, soutenu par la gauche, a été repoussé par 495 voix contre 133. Ainsi quand la Chambre est livrée à elle-même, quand le gouvernement ne pèse pas sur elle, il y a près de cinq cents voix à droite; et il n'y en a pas cent cinquante à gauche.

Cependant c'est à gauche qu'on veut chercher un point d'appui. On prépare une nouvelle proposition qui sera présentée par le centre gauche et rédigée de manière à ce que la gauche puisse le voter. On fait le calcul suivant: « Nous garderons les 263 voix qui ont voté l'ordre du jour Mettetal, et nous aurons en outre les 133 de la gauche; celles qui ont voté l'ordre du jour pur et simple. » Ce calcul est moins juste qu'il ne paraît. D'abord on peut perdre quelques-uns des votants de l'ordre du jour Mettetal. Et quand même on les garderait tous; quand même, en y ajoutant les 133 voix de la gauche, on arriverait au chiffre de 400 voix, se persuade-t-on qu'une majorité dans laquelle entreraient tous les membres de la gauche, même les plus extrêmes, serait une majorité vraiment conservatrice et vraiment gouvernementale? Les badauds peuvent le croire: mais M. Thiers a trop d'esprit pour se tromper à ce point.

Toute la situation, suivant nous, peut se résumer en peu de mots. La crise, — si en effet nous sommes en crise, — vient uniquement de ce que M. Thiers n'a pas une majorité suffisante; et il ne l'a pas; parce qu'il ne veut pas l'avoir. Si M. Thiers veut obtenir la confiance de la majorité, il faut qu'il lui accorde la sienne.

Lettres Parisiennes.

Certes le général Changarnier avait le droit au nom de la majorité, de demander la fé-

trissure publique de la conduite de M. Gambetta. C'était le seul moyen de démontrer au pays que M. Thiers et la majorité vivaient en bon accord. — C'était peut-être un acheminement pour M. Thiers vers une prolongation de cette autorité qu'il convoite avec tant d'ardeur; c'était tout au moins un pacte contre le désordre — et en ce moment douloureux où la France est prise comme dans un étau entre l'Allemagne et la démagogie, M. Thiers n'avait pas le droit de se montrer indifférent pour une nouvelle affirmation de l'ordre.

Mais l'ordre — l'ordre comme l'entend la majorité, n'est point l'ordre selon M. Thiers, et on le voit bien à cette exclamation de M. le président: « Je représente l'ordre depuis quarante ans! »

Le représentiez-vous le 2 juillet 1830, chez M. Laffitte?

Le représentiez-vous le 18 février 1848, lorsque vous signiez le programme du banquet?

Le représentiez-vous dans la soirée du 3 septembre 1870, lorsque vous partagiez la voiture et les espérances de M. Jules Favre?

Non certes — et vous ne le représentez pas plus aujourd'hui lorsque, désertant les doctrines parlementaires, vous refusez à la majorité du pays des déclarations rassurantes pour demain.

Et si c'est M. Gambetta qui vous remplace — pensez-vous que vous aurez travaillé pour le maintien de l'ordre et la libération du territoire?

L'ordre selon M. Thiers peut devenir demain l'ordre selon M. Gambetta, et c'est ce que la majorité ne veut pas. La majorité ne veut pas de la démagogie à la tête de l'armée et des Prussiens maîtres indéfiniment de toute la ligne de la Meuse; la majorité ne veut pas que l'émeute soit indéfiniment maîtresse des préfectures et des mairies; la majorité veut rassurer le travail, l'industrie nationale et le patriotisme sincère.

Voilà ce que veut la majorité de l'Assemblée.

J. RICHARD.

Pays.

M. Paul de Cassagnac relève ainsi les « inexactitudes » du Message:

Vous parlez de commerce, M. Thiers! vous parlez de l'industrie!

C'est de l'imprudence, à moins que ce ne soit de l'aveuglement.

Le commerce expire, l'industrie râle et cet hiver on va trembler et claquer des dents, plus encore de peur que de froid.

Vous parlez de l'attitude de la France en face des nations voisines, et vous en tirez orgueil!

La France n'a qu'une attitude: le deuil; qu'une politique: l'effacement; et venir nous parler de nos rapports extérieurs, c'est imiter celui qui parlerait bals et fêtes dans la maison d'une mère dont les fils sont morts et qui pleure.

Il y a donc quelque indécence à venir troubler le recueillement de la France pour les besoins de la vanité républicaine...

... C'est la République de 1793 qui fit égorger les prêtres, les évêques, qui transforma en clubs les couvents et les églises; et qui força les cérémonies religieuses à se sauver dans les landes de Bretagne, où l'officiant avait pour enfants de chœur deux chouans, le fusil au poing.

C'est la République de 1848 qui trouva la poitrine de l'archevêque Affre.

C'est la République de 1870 qui tua l'archevêque Darboy, les dominicains et les pères jésuites. C'est cette même République dont vous êtes l'héritier, monsieur Thiers, qui dans un jour de deuil et de honte ouvrit toutes grandes les portes de Rome aux appétits révolutionnaires de l'Italie, et fit du Vatican un lieu d'exil, changeant ce qui fut un palais en ce qui n'est plus qu'une prison.

A quel parti politique appartient donc ces hommes sales, déguenillés, ignobles, qui naguère insultaient les processions de Nîmes et frappaient les pèlerins de Lourdes?

De quel gouvernement sont donc ces hommes qui, tous les matins, du bas de leurs journaux et du haut de leurs tribunes improvisées, lancent des sarcasmes et des outrages au culte catholique et tournent en dérision les prières publiques que l'Assemblée nationale a eu le pieux courage de demander solennellement?

Ces hommes sont des républicains, rien que des républicains!

Donc, et quels que soient vos sentiments

de respect personnel pour la religion et pour Dieu, faites-nous la grâce de ne plus les mêler irrévérencieusement à ce qui touche la République.

Dieu n'a point encore pardonné à sa fille aînée, à la France. Il a voilé son visage et a détourné les yeux.

Comme Jacob sur son fumier, nous sommes allongés dans la République, y attendant avec résignation tous les messagers de malheur qui doivent venir encore. Il faut que la France souffre, souffre beaucoup, pour se régénérer et redevenir ce qu'elle était. Et il sera bien facile de voir quand la justice divine sera satisfaite, car alors il n'y aura plus de République.

Quand nous cherchons la cause de nos désastres, nous la découvrons principalement dans la faiblesse et dans la flatterie des hommes qui approchaient l'Empereur. Que les adulateurs de M. Thiers y réfléchissent: des gens qui s'y connaissent affirment qu'en ce genre Trouville a quelquefois dépassé Saint-Cloud.

Si, au contraire, nous voulons pénétrer le secret de la grandeur de notre ancienne rivale, nous reconnaissons volontiers que l'Angleterre doit beaucoup à la mâle hardiesse avec laquelle ses hommes politiques signalaient publiquement les abus et les périls contre lesquels ils veulent la prémunir.

Qu'il nous soit permis de mettre à profit ce double enseignement.

Les flatteurs du chef de l'Etat le nourrissent de contre-vérités. Ils lui disent que l'esprit public remonte: ils se trompent, l'esprit public descend, et le niveau électoral baisse à chaque tour de scrutin: ils lui disent que l'ordre moral renaît, ils le trompent; que l'ordre moral s'affaisse et le génie national s'éclipse: ils lui disent que la réconciliation sociale fait des progrès: ils se trompent, jamais la haine, jamais l'hostilité bestiale des citoyens les uns contre les autres n'ont été provoqués avec plus de cynisme et tolérés avec plus d'aveuglement; ils lui disent que l'Europe l'élève au-dessus de tous les partis, ils se trompent: l'Europe s'étonne et peut-être se réjouit de notre légèreté, l'Europe épie et attend notre dernière faute pour y chercher notre dernière défaite; ils nous disent: — Soyez tranquilles et soyez fiers, nous vous conduisons vers le pays de Washington: — ils nous trompent. Hélas! ce n'est pas en Amérique qu'ils nous conduiront; s'ils nous conduisent, c'est en Pologne.

Correspondant.

Le scepticisme politique, né de nos incessantes révolutions, fait en ce moment de grands efforts pour pénétrer au sein de l'Assemblée nationale et dominer ses résolutions. Dans quelques jours, nous le verrons à l'œuvre, et quiconque croit à son danger n'a plus un instant à perdre pour le combattre.

Depuis deux ans, tous les prétextes ont été bons pour prolonger la situation improvisée à Bordeaux. En face de ce que la Commune osait faire au nom de la République, on n'a pas craint d'exhumer une maxime, déjà frappée il y a vingt ans, de ridicule et de néant: « La République est le régime qui nous divise le moins. » On inventait, en même temps, cette autre maxime, qui, quoique plus jeune, devait vieillir plus vite encore: « Il faut organiser le pays sans le constituer. » A cette heure en effet tout le monde est revenu de cette chimère et tout le monde veut constituer; mais on le veut sous l'inspiration de cette troisième maxime: « La grandeur du pays et l'ordre sont également assurés sous toutes les formes de gouvernement. » Tel est le sophisme qui menace de prévaloir aujourd'hui et que, par conséquent, il devient urgent d'examiner.

Quoi! toutes les formes de gouvernement sont équivalentes et garantissent les mêmes biens!

En principe, cela revient à dire que le germe n'est pas nécessaire pour produire le fruit, et que l'on peut compter sur la même récolte en semant indifféremment des cailloux ou du blé; cela revient à dire que le médecin peut administrer, au hasard, le médicament qui coupe la fièvre ou celui qui la redouble.

En fait, cela permettrait de soutenir que bien sous nous avons été, depuis quatre-vingts ans, d'attaquer et de défendre nos gouvernements, puisque chacun d'eux portait en soi les

mêmes résultats: Eh bien! sans remonter plus haut, n'interrogeons que notre propre expérience: nous avons eu trois fois la République, trois fois elle nous a donné, avec les crimes les plus odieux, les plus honteux désastres; deux fois nous avons eu l'Empire, deux fois il nous a donné le despotisme, la guerre et l'invasion; deux fois (je ne touche pas ici les questions d'origine), deux fois nous avons eu la monarchie bourbonnienne, deux fois elle nous a donné la paix, et, avec la paix, la jouissance des libertés nécessaires. Jetons encore les mêmes dés sur le tapis de la politique et nous reverrons encore, avec la République tous les excès de l'anarchie; avec l'Empire, les excès et les châtements du despotisme; avec la maison de Bourbon, le retour de l'autorité tempérée et des contrôles réguliers. Je m'étonne, en outre, que ce soit toujours la monarchie qui doive faire les frais de ces expériences, indéfiniment renouvelées, et je demande pourquoi l'on ne s'avise jamais d'appliquer la même méthode aux Républiques. La Suisse et l'Amérique ont été naguère en proie aux plus graves discordes: la Suisse a eu la guerre civile de Sonderbund; l'Amérique une véritable guerre d'extermination. Qui songeait à tenir à ces deux pays le langage que l'on tient à la France? Qui leur a dit: — Tous les régimes se valent, essayez maintenant de la monarchie, pour mettre un terme à vos dissentiments. Vous avez vécu jusqu'ici du principe de l'élection; vivez maintenant avec le principe de l'hérédité, peut-être vous en trouverez-vous mieux. — Quand on aura fait écouter ce langage à la Suisse et à l'Amérique, je passerai condamnation. Je m'inclinerai aussi lorsque, une Assemblée républicaine étant élue en France, les républicains de cette Assemblée se lèveront et diront: « Citoyens, méfions-nous de nous-mêmes, et gardons-nous de toute imprudence. Faisons d'abord, pendant quelques années, un essai loyal de la monarchie, afin de ne pas nous tromper sur les vrais sentiments du pays, et de nous bien assurer qu'il ne préfère pas la Royauté à la République. Les royalistes de Bordeaux et de Versailles ont eu cette condescendance envers nous: nous leur devons bien la pareille. »

Jusqu'à ce que nous ayons assisté à ces spectacles, ou plutôt à ces phénomènes, persistons dans les vieilles règles que nous enseigne la logique, et continuons à reconnaître que si, dans l'état présent de la France, tout homme politique a légalement le droit de choisir entre la République, l'Empire ou la Royauté, nul ne peut tirer au sort un de ces trois gouvernements, et rentrer ensuite dans sa conscience avec la fierté du devoir accompli. Non, vous ne pouvez relever et guider un peuple avec des convictions actuelles et momentanées, rompant avec vos convictions d'hier, sans répondre de vos convictions de demain, sans souvenir et sans prévoyance pour fortifier votre raison.

Ainsi l'histoire nationale n'aurait point de racines, le caractère national point de lois et point de traditions! Ainsi les peuples se perpétueraient, comme des troupeaux, sans vie propre et sans physionomie distincte! Ainsi les hommes d'Etat seraient réputés tels, pour leur docilité envers les circonstances, et non pour le génie qui éclaire l'instinct des masses ou pour le courage qui domine leurs caprices!

Toutes les formes de gouvernement se valent!... — Croyez-vous bien vous-mêmes à votre propre axiome? — Serait-il injuste de supposer que c'est tout simplement la maxime actuelle des convictions momentanées, le mot de passe pour gagner une situation commode, qui ne soit ni la République, dont vous avez peur, ni la monarchie, à laquelle vous n'êtes pas encore suffisamment résignés?

Ce n'est pas nous, s'écrie-t-on, qui faisons obstacle à la monarchie, c'est la division dans la maison royale qui rend la monarchie impossible. — Êtes-vous bien sûrs que cet obstacle soit le seul, et peut-on s'en rapporter pleinement, pour lever une difficulté, à ceux qui semblent prendre tant de plaisir à la mettre en lumière?

Ab! si pour se faire accepter du pays, il faut se présenter à lui sans aucune dissidence, nous sommes alors condamnés à une inévitable dissolution sociale, car la division est partout, et c'est encore dans le parti monarchique qu'elle est le moins. Entre les royalistes, la division n'existe que sur des questions relativement secondaires; entre les républicains les divisions sont fondamentales.

Les républicains modérés ne sont qu'une école; ils ne forment point un parti. Ce sont des hommes personnellement honorables, mais qui ne représentent en aucune façon, le parti au nom duquel ils s'obstinent à parler; ce ne sont que des ouvriers d'écluse, ils n'ont ja-

mais su, et ne sauront jamais les fermer. Le parti républicain est ailleurs, et c'est là que règne la division en permanence.

L'on, qui sait bien pourquoi, tient à la République avec présidence; l'autre, qui n'est point non plus sans motifs, tient pour le gouvernement direct d'une Convention; puis, derrière l'un et l'autre, s'agit la quatrième couche sociale, la véritable armée démagogique, qui ne veut ni présidence, ni Assemblée souveraine, mais un mandat impératif, incessamment renouvelé, passant de main en main, comme le capital, et ne permettant, ni au pouvoir, ni à la propriété, de se poser nulle part, afin que tous ensemble puissent régner et jouir.

Oui, sans doute, une division déplorable et que personne ne déplore plus que moi, existe aussi dans le parti monarchique; mais elle ne porte ni sur les doctrines ni sur les convoitises; elle porte uniquement sur la volonté de quelques hommes, et elle cesserait en un clin d'œil, le jour où deux princes se seraient réciproquement et cordialement tendu la main.

DE FALLOUX.

du soir. Le directeur affirme que tous avaient répondu à l'appel du matin; il semble pourtant bien impossible qu'ils aient pu s'évader en plein jour.

Un douanier préposé au port d'Hennebont affirme avoir vu, dans la nuit du 14 au 15, six individus certainement étrangers à la localité, venant par la route de Port-Louis.

D'ailleurs, un d'eux connaît très bien les environs; c'est Frilay qui est, dit-on, un ancien marin. Leur habillement ne peut aider à les faire remarquer; ils avaient bien l'uniforme de pénitencier, mais on leur avait laissé les paquets de leurs anciens vêtements, et il va sans dire que c'est sous ces derniers qu'ils ont pris la clef des champs.

Nous ne savons si l'enquête démontrera un défaut de surveillance; mais disons que les bâtiments de la citadelle de Port-Louis sont peu propres, en tous cas, à renfermer des condamnés à la détention.

Chronique locale et méridionale.

Les patentables de la commune de Cahors, sont informés que M. le Contrôleur principal se tiendra à la mairie, lundi 25 courant, de 8 heures du matin à midi, pour leur fournir des explications sur leurs droits de patente pour 1873.

Un vol d'oies valant 30 à 40 fr. a été commis dans une maison habitée, pendant la nuit, dans une commune voisine. La police de Cahors, a mis la main sur le voleur au moment où il venait de les vendre sur la place de la Préfecture. Amené, devant M. le commissaire de police, il a été interrogé et mis à la disposition de M. le Procureur de la République. Il paraît qu'il n'en est pas à son coup d'essai.

Une bien triste méprise, qui a occasionné la mort, a eu lieu lundi dernier dans notre ville. Une femme ayant voulu donner du sirop de gomme à son enfant qui était enrhumé, prit dans l'armoire où elle l'avait déposé, le bol qu'elle croyait être la potion et lui fit avaler le contenu. Mais à peine cette petite créature eut-elle ingurgité le breuvage qu'elle poussa des cris déchirants et se roula à terre. La malheureuse mère avait eu l'imprudence de placer à côté du remède un bol renfermant du vitriol et avait, dans sa précipitation sans doute, pris ce dernier et administré ce terrible corrosif.

Quelle affreuse leçon pour les ménagères, qui, sans réflexion ou dans leur précipitation, déposent au premier endroit venu des matières aussi dangereuses, sans se préoccuper des malheurs qui peuvent résulter de leur coupable indifférence.

La justice informe. (Gourdonnais).

CONCOURS

Pour un emploi d'Architecte départemental

Un concours public pour l'emploi d'Architecte départemental aura lieu à Aurillac dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 1873. Le traitement attaché à cet emploi est de 2,000 fr.

Les personnes qui désireront se présenter à ce concours, devront déposer leur demande à la préfecture du Cantal, avant le 15 décembre 1872. Elles devront joindre à cette demande:

- 1° Une expédition de leur acte de naissance;
- 2° l'indication de leur dernier domicile;
- 3° une note faisant connaître les études qu'elles ont faites, les concours auxquels elles auraient pris part, les emplois qu'elles auraient occupés et les travaux principaux qu'elles auraient projetés et fait exécuter, en précisant la situation de ces travaux et produisant les documents qui pourraient permettre de juger de leur importance;
- 4° les titres scientifiques, diplômes, brevets, certificats, qu'elles auraient obtenus.

Elles devront nécessairement justifier de trois ans d'exercice dans la profession d'architecte.

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par la commission départementale du Cantal sur la proposition du Préfet.

Les candidats portés sur cette liste, recevront en même temps que l'avis qu'ils sont agréés, le programme du concours et l'indication du jour et de l'heure où ils devront se présenter pour concourir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 Novembre 1872.

Naissances.

Albet (Thérèse), à St-Georges. — Troussel (Léon), rue Bouscarat. — Boureynou (Pierre), rue du Château. — Gervais (Clémentine), naturelle. — Delbous (Cécile-Marie-Mélanie-Thérèse), à Labarre.

Mariages.

Calvet (Jean-Honoré-Isidore) et Vialard (Elizabeth). — Bouyssou (Jean) et Fournié (Antoinette).

Décès.

Persil (Louis), 23 mois, rue Catone. — Lacombe (Marie), 2 mois, St-Georges. — Couderc (Blaise-Jean), 9 mois, rue Donzelle. — Falga, sœur (Marie-Cyprienne), 67 ans, célibataire, Petite chartreuse. — Maillot (Louis-Aimé), 2 mois, rue Donzelle. — Vialate (Baptiste), menuisier, 68 ans, rue coin de Lastié.

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire taire sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Pour la chronique locale: A. Layton

Bulletin Agricole

CALENDRIER DU LOT. -- NOV.

JOUS	FETES.	FOIRES.
24 Diman.	s Jean de la Croix.	
25 Lundi.	se Cathérine.	Belaye, Goujounac, Montcabrier, Cardailiac, Rocamadour, Vaillac, Larnagol.
26 Mardi.	s Didier.	Luzech, Bretenoux, Montfaucon
27 Mercr.	s Pierre D'A.	
28 Jeudi.	s Leonard.	Cazals, Puybrun.
29 Vend.	s Didace.	St-Martin-de-Vers.
30 Samedi	s Saturnin.	Floirac.
	s André. Apotre.	
☉ N. L.	le 1, à	5 33 du matin
☽ P. Q.	le 8, à	4 0 du matin.
☽ P. L.	le 15, à	3 18 du matin
☾ D. Q.	le 22, à	5 58 du soir.
☾ N. L.	le 30, à	6 44 du soir.

MARIE DE CAHORS.

Cahors. -- Marché du 20 Novembre 1872

Blé. En vente: 120 hectolitres. — Vendu: 114 hectolitres. — Prix moyen: 21 fr. 07 l'hectolitre.

Maïs.

En vente: 200 hectolitres. — Vendu: 164 hectolitres. — Prix moyen: 11 fr. 66 l'hectolitre.

Marché d'Agen du 20 novembre.

Blés fins de Lectoure, les 80 kil. net, 23-25 rendu gare à Agen.

Blés fins, Quercy du coteau, les 80 kil. net, 23 fr.

Blés, de Garonne, les 80 kil., 22-75.

Blés mitadins fins, les 80 kil. net, 22 fr.

d° grosseignes, les 80 kil. net, 21 fr.

Seigle, les 75 kil net, 13 fr.

Maïs roux, les 79 kil net, 12-50.

d° blanc, les 79 kil net, 12-50.

Fèves, le 70 kil. brut, 12-50.

Haricots, les 80 kil. brut, 22.

Avoines grises, hors ville, les 50 kil., 9 fr.

Graine de trèfle violet, les 50 kil. net, 50.

d° de luzerne, les 50 kil. net, 50.

d° de colza, les 65 kil. brut, »

d° de lin, les 70 kil. brut, 27.

Beaucoup de blés à la vente, achats nombreux faits pour Toulouse, Périgueux et la meunerie du rayon.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 21 novembre 1872.

Bœufs, 1 fr. 58 à 1 fr. 86;

Vaches, 1 fr. 40 à 1 fr. 68;

Taureaux, 1 fr. 32 à 1 fr. 62;

Veaux, 1 fr. 65 à 2 fr. 20;

Moutons, 1 fr. 54 à 2 fr. 10;

Porcs gras, 1 fr. 32 à 1 fr. 52.

Porcs maigres, 1 fr. 32 à 1 fr. 52.

Vente assez active.

Dernières nouvelles

Versailles, 22 novembre.

On dit dans les cercles de la droite, que la commission est résolue à maintenir fermement les demandes qu'elle se propose d'adresser au président de la République, et qu'elle insistera particulièrement sur la formation d'un ministère responsable et sur la nécessité, pour M. Thiers, de cesser de prendre part aux débats de l'Assemblée. Ces deux points sont regardés comme les plus épineux, mais on ne peut guère douter d'une solution favorable, si l'on songe que la formation d'un cabinet responsable, se trouve dans le programme formulé hier, par le centre gauche lui-même, c'est-à-dire par le groupe le plus dévoué à M. Thiers, et quand on sait relativement au second point, que M. Thiers est tout disposé à paraître beaucoup plus rarement à l'Assemblée dès qu'une prorogation de ses pouvoirs pour quatre ans, aura donné à sa position un caractère de solidité qu'elle n'a pas eu jusqu'à présent.

Une acceptation du premier point (ministère responsable) et une transaction sur le second (participation aux débats de l'Assemblée) apparaissent donc comme la solution la plus probable.

Un point encore assez délicat restera à régler, c'est celui des déclarations gouvernementales qui devront confirmer la condamnation du radicalisme.

Il est probable que la question d'une seconde Chambre et celle du renouvellement partiel seront traitées entre le président de la République et la commission. On peut conclure des impressions qui dominent à cet égard dans les cercles de la droite, que l'accord sera infiniment plus facile à propos de la seconde Chambre, qu'à propos du renouvellement partiel.

La commission du budget demandera aujourd'hui à l'Assemblée de fixer à mercredi le commencement de la discussion du budget.

Il est question, dit le XIX^e Siècle, de remplacer M. Rouland à la tête de la Banque de France. On parle pour le poste de gouverneur, de M. le marquis de Plœuc, de M. Léon Say et de M. Dutilleul, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances.

D'après le Courrier de Paris, M. Victor Lefranc, quittant décidément le ministère, c'est à lui qu'on confierait le poste de M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, appelé à d'autres fonctions. M. Cuvier quitte également ce grand établissement, dont il était le sous-gouverneur, et est remplacé par M. Calmon.

La démission de M. de Goulard est, comme nous l'avons annoncé, définitivement donnée; mais elle ne sera officiellement connue qu'après la fin de la crise.

On assure que M. de Goulard ira à Bruxelles et que M. Ernest Picard rentrerait aux finances.

M. Teisserenc de Bort aurait remis également sa démission à M. Thiers. (National).

Versailles, 22 novembre 1872, 5 h. soir.

M. Thiers s'est rendu à deux heures au sein de la commission Kerdrel. Il en est sorti à quatre heures. Les espérances pour un facile arrangement ont un peu diminué. Il y aura, au contraire, quelques difficultés sérieuses; mais l'Assemblée, qui représente la loi et le droit, aura le dessus; car il n'est pas possible d'admettre que M. Thiers, nommé par elle, veuille continuer à subir l'influence pernicieuse de la gauche. M. Thiers a exprimé le désir de concessions mutuelles, et ces concessions mutuelles seront débattues pendant quelques jours.

Dans sa séance du 21 novembre, l'Assemblée a terminé la délibération de la loi sur le jury; cette loi a été adoptée par 461 voix contre 178.

L'Assemblée a discuté ensuite le projet de loi sur le fonctionnement des conseils généraux en Algérie. Les six députés radicaux de l'Afrique française ont demandé que les Arabes ne fussent pas admis dans ces conseils, quoiqu'ils payent plus des trois quarts des impôts. On reconnaît bien là le libéralisme du parti. Le projet de loi sera voté aujourd'hui à une grande majorité.

Bourse de Paris.

Paris, 23 novembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	53.10
— 4 1/2 p. %	75.50
— 5 p. %	86.00

Annonces

L'Événement, journal quotidien, vient de réorganiser ses services entre Paris et Versailles pour la session de l'Assemblée. Tous les matins, il publie un compte-rendu sténographique de la séance et les dernières nouvelles recueillies à Paris et à Versailles, jusqu'à une heure du matin.

La littérature, les arts, les théâtres, le sport le mouvement parisien, continueront d'occuper une grande place dans l'Événement.

Rédacteur en chef : Edmont Magnier ; Directeur-administrateur : Auguste Dumont ; Principaux collaborateurs : Charles Yriarte, Jules Claretie, Alphonse Daudet, Pierre Véron, MILITE, Ludovic Halévy, Léo Lespès (Thimothée Trimm), Léon Bienvenu, Camille Farcy, Emile Bergerat, P. Laforêt, Flor O'Sqarr, Léon Guillet. L'Événement publie en ce moment un grand ROMAN DRAMATIQUE.

La Meunière de Moulin Galant
par Paul Saunière

On s'abonne à Paris, 10, boulevard des Italiens, passage de l'Opéra. Trois mois : Paris, 13 fr. 50 c. — Départements, 16 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

A para le 5 juillet : 10 centimes la livraison : **LE PROCES BAZAINE.** — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats. Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire : introduction. — Biographie — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régner — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : **LE PROCES BAZAINE**, paraîtra par livrai-

sons semblables le lendemain de chaque audience. Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)
1, BOULEVARD DES ITALIENS
ANNÉE 1871
Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.
Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.
Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.
Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jon

En vente chez tous les libraires

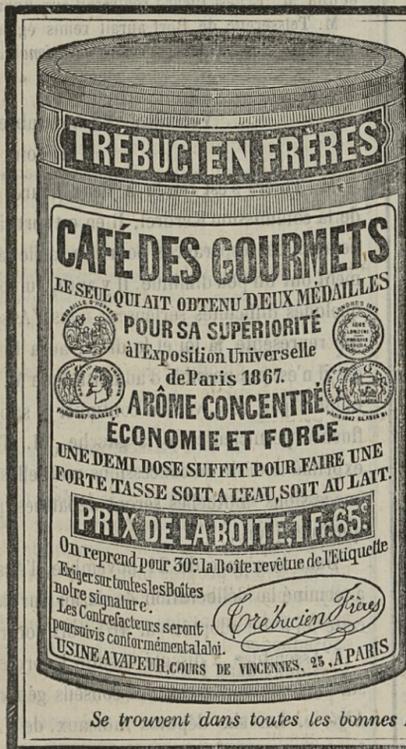
XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.

(Légende Quercinoise)

par Léon VALERY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.



CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public ne s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passe et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le *Café des Gourmets* sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du *Café des Gourmets*, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du *Café des Gourmets*, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le *Café des Gourmets*, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PAPIER WILSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, rhumatismes, maux de gorge, grippe, bronchites, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50.
Se défier des contrefaçons.

AVIS

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.
S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.

INDISPENSABLE EN HIVER !
Lait d'Iris L. T. Piver*
POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.
ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Cahors chez M. Vinet, pharmacien

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'allignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foinil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article ; Grange et pâtis, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.